



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

**OBJET : CONVENTION AVEC L'INSTITUT
EUROPÉEN DES TELESPECTATEURS POUR
L'ORGANISATION DE CAFES-PHILO EN 2020**

**DÉCISION N° DM-CCAS-20-001
EN DATE DU 31 JANVIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 30 novembre 2017 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 28 avril 2014, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « INSTET Formation » domiciliée au 1, avenue Fayolle à Vincennes, représentée par Monsieur Raphaël SERRAIL, d'animer 11 cafés philo, d'une durée de 2 heures, proposés aux vincennois au rythme d'un par mois, de janvier à décembre 2020 (sauf août) pour un montant de 300 € par animation (trois cents euros TTC) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association « INSTET Formation » domiciliée au 1, avenue Fayolle 94300 Vincennes, représentée par Monsieur Raphaël SERRAIL, pour l'animation de 11 cafés philo, d'une durée de 2 heures, proposés aux vincennois au rythme d'un par mois, de janvier à décembre 2020 (sauf août) pour un montant de 300 € par animation (trois cents euros TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

La Vice-Présidente,

Marie-Noële DUPRÉ